

Problème démographique et développement économique ⁽¹⁾

BENABDALLAH ABDELAZIZ, Directeur du Bureau de Coordination de l'Arabisation
Professeur à l'Université Mohamed V et à la Karaouyène.

L'accroissement de la population mondiale, après l'ère industrielle, a atteint des coefficients vertigineux. D'un milliard et demi en 1900, cette population passe à trois milliards et demi en 1970. Les techniques de limitation de mortalité, étayées en Europe et aux Etats-Unis par des transformations sociales et économiques fondamentales, essaient de s'équilibrer avec des techniques parallèles, qui, en réduisant le taux d'ignorance, d'analphabétisme et de méprise dans la reproduction, abaissent le taux de natalité. Une stabilisation démographique devrait ainsi se cristalliser, en principe, dans l'équilibre entre les naissances et les décès.

Nous allons essayer de dresser, dans une fresque vivante, un parallélisme comparant les données du problème aux Etats-Unis capitalistes, en Chine socialiste, au Tiers-Monde et notamment au Maroc. Certes, dans une zone considérée comme la plus moderne du Monde, les Etats-Unis, une « explosion démographique » fait

passer l'effectif de la population, de 76 millions en 1900 à près de 205 millions en 1970. Dans le problème démographique, plusieurs points sont en corrélation : le taux de natalité, le taux de mortalité, le coefficient de fécondité, le facteur socio-économique etc... Une planification familiale tend à équilibrer ces données, pour abaisser la mortalité, réduire les naissances en limitant la procréation par des moyens contraceptifs. Il convient de distinguer ce qu'on a appelé la régulation démographique ou la limitation des naissances, de la planification familiale (family planning) conçue comme moyen de protection maternelle et infantile, visant notamment la réduction du taux de mortalité chez l'enfant par une thérapeutique préventive appropriée. Tous ces facteurs s'interfèrent pour créer un champ de neutralisation réciproque. Ce qui est curieux, c'est que, parfois, une mortalité élevée favorise une forte fécondité et crée des impératifs socio-économiques inversés. La procréation en Afrique tropicale, par exemple, doit atteindre son sum-

1) Texte de la communication faite au nom des pays musulmans au colloque Islamo-Chrétien, organisé à Tunis en 1976.

mum, pour assurer un équilibre démographique. Les responsables s'ingénient, préalablement, à mettre sur pied un système social adéquat susceptible d'abaisser le taux de mortalité avant de lancer toute politique contraceptive, tendant à répandre les pratiques anticonceptionnelles.

On emploie, parfois, incorrectement le terme d'« explosion démographique », sans faire de distinction entre le taux d'accroissement de la population, la superficie utile d'un pays et les moyens effectifs de son développement. Certains économistes britanniques ont calculé qu'il y'avait moins d'habitants par acre cultivé en Chine qu'en grande Bretagne ou au Japon, la proportion étant respectivement de 7, 9 et 13.

Le facteur socio-économique entre aussi en jeu pour créer une ambiance propice.

Mais ce facteur n'est pas tout, car « le problème de l'emploi et non pas la capacité technique de produire de la nourriture, représente le point critique dans 90 à 100 pays, comprenant 70 pour cent de la population mondiale... Les réactions en chaîne de la croissance démographique rapide, du taux de chômage et de sous-emploi croissant, et d'un pouvoir d'achat par tête bas, pourraient constituer à eux seuls, tout le processus d'amélioration de la situation économique et sociale. En prenant l'exemple des Etats-Unis, nous constatons que l'accroissement de la population est dû surtout à un autre facteur : l'immigration estimée à 40 % dans les dix premières années du siècle. En 1971, les Etats-Unis ont connu même une période de dénatalité provoquée par un grave fléchissement des taux de naissance. Les facteurs qui entrent ainsi en jeu varient d'un pays à un autre et les solutions sont fonction de cette variation. C'est pourquoi, le Congrès américain a adopté en 1971 une loi empêchant la contraception, ce qui fait obstacle à l'enseignement du planning familial. N'empêche que, faute d'usage légal de contraceptifs, une forte proportion de personnes ont recours à la stérilisation chirurgi-

cale ; pratique renforcée par la loi de 1972, aux termes de laquelle peut être opéré l'avortement, sur demande, par un médecin autorisé ». Cette légalisation diminue les risques éventuels des avortements illicites (200.000 à 1.200.000 chaque année) destinés à empêcher une naissance non voulue. Dans cette optique, le législateur américain tend aujourd'hui, pour limiter les dégâts et mettre fin à une pratique inhumaine qui est l'interruption volontaire d'une existence virtuelle, à encourager, par étapes, la technique contraceptive et le planning familial. Cette innovation se cristalliserait notamment par « la priorité donnée aux études de biologie de la production et à la recherche de meilleures méthodes permettant aux individus de « maîtriser eux-mêmes la fécondité ». Il s'agit donc de moyens nouveaux, pour mettre sur pied une éducation sexuelle appropriée. Voyons maintenant comment un Etat socialiste, pas trop léniniste comme la Chine, envisage le problème. Le chiffre global de la population a été estimé en 1968, à 713 millions de Chinois et le taux d'accroissement à 2 %. Une première campagne de planning familial a été lancée dès l'année 1956, par une large diffusion des moyens contraceptifs, accompagnée de conseils sur leur utilisation ; ce procédé de tâtonnement demeure sans danger, dans ce premier stade, car elle ne dépasse guère les contours d'une éducation contraceptive libérale. Mais la Chine, qui avait encore à combattre l'analphabétisme, se trouvait alors en pleine période de décanation, étant donné le cours de sa transformation en Etat socialiste fort et moderne comptant sur ses propres forces et sur le génie de son peuple. « Une grande population est une bonne et non une mauvaise chose », disait le président Mao en 1958, car avec l'industrialisation et l'accroissement de la production agricole, la force de travail manquait et manquera encore plus. Une population nombreuse, agissant en autodéfense, menant une guerre du peuple sur son propre territoire, rend la Chine invincible. Cette attitude « neutre » n'empêche guère la mise

sur pied d'un système de planning familial ; mais le caractère libéral d'une telle politique permit à la masse rurale de rester dans l'expectative alors que les cadres et les intellectuels, qui se rendirent dans les campagnes après 1958, pour répondre au grand appel de Mao, apportèrent avec eux l'enseignement de la régulation des naissances. Mais dès 1963, sous l'impulsion de Mao, la planification des naissances est lancée avec vigueur, soutenue par des équipes médicales mobiles, et par la grande diffusion des procédés intra-utérins de contraception. Là, l'essentiel, aux yeux du Socialisme, c'est l'absence d'intimidation et de pression économique sur la famille. L'émancipation de la femme, son droit à l'étude, sa conscience accrue, sa contribution effective à l'érection d'un foyer solide, autant de facteurs qui justifient le libre choix, basé sur les possibilités et les moyens de chaque famille. Cette notion de libéralité, dans tout système de planning familial, demeure le ressort vital et le secret de toute réussite, car le peuple est amené, par des tests successifs, à se former librement une idée judicieuse de son intérêt. L'intérêt général bien entendu de la nation reste, dans toute communauté, quelle soit socialiste ou autre, le pivot qui axe et régularise toute réformation de structure. L'Islam, dans sa simplicité, sa souplesse, son adaptabilité à toutes les exigences humaines, à tous les impératifs rationnels, est la doctrine la plus libérale. Son optique initiale et partant ses options, sont fonction d'une vue, foncièrement humaine, des mobiles réels qui justifient la mise sur pied d'un système culturel, intellectuel, social ou économique. Un principe islamique original considère comme critère valable de licitation ou de légitimation : « la sagesse d'une bonne coutume ». « تحكيم العادة » C'est ce que l'imam Malek, grand animateur de la secte qui porte son nom, appelle « والمصالح المرسله »

qui explique l'afflux de ses adeptes en Afrique, continent bien connu par son « attachement à la coutume » ancestrale. Le socialisme, aussi bien dans sa forme marxiste, que dans l'optique islamique de l'intérêt social bien entendu, implique l'abnégation, l'altruisme, la maîtrise de soi, autant d'éléments moraux qui renforcent, le cas échéant, toute technique jugée utile, même contraceptive. La Chine suggère ainsi aux jeunes de retarder l'âge de leur mariage, c'est-à-dire le temps de reproduction, jusqu'à 25 ans, sinon plus tard. Le Prophète Mohamed avait épousé, à cet âge, sa première femme Khadija. La dynamique islamique, à laquelle le Socialisme Chinois se rallie curieusement, tend à déverser le trop plein d'énergie, dans la vie active que mène le musulman « Que celui qui peut assumer ses obligations familiales, se marie sinon qu'il s'abstienne » dit le Prophète. Le jeune Chinois trouve un palliatif dans les sports et l'entrain pour l'innovation et le travail productif. « Le bonheur de la jeunesse » — diraient les Chinois — n'est pas la licence sexuelle qui signifie aux Etats-Unis un nombre annuel de 1.700.000 nouveaux cas de syphilis. Le Socialisme tel qu'il est conçu par la Chine n'est pas un acquis dans lequel on peut s'installer, mais un effort permanent de rééducation de l'homme (1).

La Révolution culturelle en Chine, ne fut que l'institutionnalisation de la vision fondamentalement pédagogique du processus révolutionnaire et contribuera à accélérer définitivement l'évolution des motivations et des aspirations individuelles, clé du comportement et notamment du comportement reproductif.

Dans une récente interview le Directeur de la Banque mondiale soulignait « la nécessité, pour le Tiers Monde, de limiter, à tout prix, sa croissance démographique, sans quoi cela conduirait certainement à une catastrophe planétaire » (2).

1) (La Pensée de Mao Tsé Toung, J. Godfin - Privat, Paris 1971.)

2) (The Observer, London 3 Oct. 1971.)

Le Monde connaît aujourd'hui une confusion totale « Alors que l'économie » (1) fait l'objet d'une planification de plus en plus rigoureuse, dans le Tiers-Monde et ailleurs, on laisse les populations s'accroître, diminuer, émigrer etc... presque sans aucun effort rationnel, cohérent. Sauf de rares exceptions comme la Chine — pour diriger ces mouvements Est-il besoin de souligner que la planification économique reste gravement hypothéquée tant qu'elle n'est pas accompagnée d'une planification de la croissance démographique ; planification qui, cela va sans dire, n'a pas besoin d'être malthusienne, mais peut aussi bien être pronataliste, comme la récente politique de population de la Roumanie. (2).

« Or, la plupart des pays du Tiers Monde n'ont pas de politique globale de développement rigoureusement définie ; souvent, ils n'ont même pas fait l'inventaire de leurs ressources. Aussi d'adopter, sous l'inspiration de conseillers occidentaux des politiques de population définies presque uniquement en termes de limitation des naissances, doit être dénoncé comme une façon erronée de poser le problème de développement et un moyen dangereux de détourner l'attention du Tiers-Monde des problèmes les plus importants, qui sont, par définition, de nature politique. La population n'est pas la seule tendance sociale sur laquelle nous pouvons avoir une prise solide. (3). La population sera peut-être la plus difficile à planifier de toutes les variables de base du processus de développement, et nous avons des doutes sérieux, même concernant la capacité de l'homme d'y parvenir au stade actuel de l'évo-

lution politique, culturelle et spirituelle de l'humanité ».

L'auteur ajoute : « ainsi la tentative répétée de nombreux spécialistes occidentaux de définir une politique de population, d'abord en termes malthusiens (qui est leur base idéologique) et ensuite en termes de limitation des naissances... doit être rejetée par le Tiers Monde, car elle repose sur une confusion conceptuelle fondamentale, à savoir celle entre la motivation contraceptive (4) et la fourniture de services contraceptifs ». « Une politique de développement économique vigoureux reste la clé de voûte d'une politique de population visant à limiter les naissances la base de toute politique de population dans les pays non industrialisés ne peut qu'être l'élévation du niveau de vie et la stabilité de l'emploi. » L'application de la Charte, d'Alger des droits économiques du Tiers Monde (défini par le groupe des 77 à Alger en Octobre 1967) est directement liée aux problèmes de la contraception. C'est de l'application de telles mesures économiques que dépend la création de la motivation contraceptive sans laquelle toute campagne de stérilisation demeure vaine (5). Si la limitation des naissances s'avère parfois, non seulement un principe valable mais indispensable, sa réussite demeure fonction d'une application appropriée qui tienne compte des contingences locales. La structuration séculaire doit être préalablement réformée, en éliminant les attitudes nihilistes d'un patriarcalisme qui se confond avec l'authentique traditionalisme de l'Islam. Le danger des techniques contraceptives modernes réside dans une procédure d'intrusion aveugle d'un « article d'ex-

1) Développement et Civilisation - Numéro spécial (47 et 48) Paris - 1972, p. 128.

2) Suite à une forte chute de la natalité, la Roumanie a pris depuis 1968 une série de mesures devant encourager la natalité.

3) Dévelop. etc... ibid p. 131.

4) Il entend par là le désir qu'une personne peut avoir de pratiquer la contraception en vue d'espacer ou de limiter les naissances.

5) P. Demeny, *The economics of population Control*, conférence de l'Union internationale pour l'Etude scientifique de la Population, London sept. 1969, p. 6.

portation», sans égard au contexte culturel que l'Islam intègre dans une Etique générale, qui doit façonner la société. Une étude récente (1) met en avant une série de mesures susceptibles d'accroître la motivation contraceptive dans le Tiers Monde : prévoir, outre la lutte contre la mortalité, l'émancipation morale de la femme, des cours d'éducation sexuelle, d'orientation familiale au niveau secondaire ; avec le choix du moment psychologiquement propice (post partum, c'est-à-dire après l'accouchement), pour inculquer à la femme des notions de planning familial, par l'intermédiaire de services de protection maternelle et infantile.

Or, les disciplines classiques du Fiqh (droit musulman) intégrés dans les programmes des cycles secondaires et même primaires, répondent amplement à cet appel de la nature, dans un contexte d'Etique sociale. La fille et le garçon recevaient, sans pudeur factice, des enseignements jetant une vive lumière, sur l'efficacité réelle de tout rapport sexuel dont l'objet demeure une procréation, dans les limites des moyens disponibles. L'Islam recommande même d'éviter toute union conjugale, faute de possibilités ménagères adéquates. « Le mariage — dit le Prophète — n'est permis qu'à celui qui peut en assumer les conséquences ».

« من استطاع منكم الباءة فليتزوج ومن لم يستطع فعليه بالصوم فإنه له وجاء ».

Le mariage a le double sens d'union conjugale et d'élaboration d'un gîte convenable bien choisi pour recevoir du monde, ce qui implique le pouvoir matériel d'ériger un ménage sur une base socio-économique solide.

Nous pouvons nous demander ici comment se présente le problème en Afrique du Nord, notamment en Algérie et au Maroc, pays limitrophes ?

« En Algérie, une femme mariée dès l'âge de 15 ans et jusqu'à 45 ans, ne subissant aucune interruption de sa fécondité, donne naissance, en moyenne, à 10 enfants vivants, et ce chiffre ne tient pas compte des avortements, des fausses-couches etc..., le ministère de la santé relève un millier de cas d'infanticides enregistrés en 1968, surtout pour des motifs économiques. L'Algérie a essayé de répondre à ce défi démographique par l'adoption de la stratégie de développement économique (1967-1980) suivante :

- 1) l'intégration économique par la mise sur pied d'une industrie de transformation des produits jadis exportés ; la balance des paiements sera d'autant plus saine qu'on limitera les importations aux biens d'équipements nécessaires à la création de branches complémentaires de l'économie algérienne.
- 2) l'accroissement de capital industriel national réalisé grâce à une politique expansionniste des exportations, notamment les hydrocarbures, d'où un accroissement des capacités d'accumulation de l'ensemble de l'économie.
- 3) la mise en place d'un nouvel appareil de formation adapté aux besoins économiques, une démocratisation de l'enseignement et une généralisation de la formation.
- 4) nouvelle répartition des revenus par l'élimination du chômage ; c'est-à-dire la création de nouveaux emplois et l'élargissement de marché intérieur, pôle de croissance de l'économie.

(Programmes de planning familial en Afrique - Centre de développement de l'organisation, de coopération et de développement économiques Paris, 1970, p. 14).

Au Maroc, 70,7 % de la population totale vivaient, en 1960 en milieu rural et 29,30 %.

1) L'élaboration et la mise en œuvre de politiques de population dans le Tiers-Monde : Obstacles et possibilités par Pierre Pradervand. Développement et Civilisations 1972 (n. 47-48).

en milieu urbain. En 1971, les résultats du recensement faisaient ressortir une légère diminution, dans le pourcentage de la population urbaine (64,9 % par rapport à 35,1 % dans la campagne) ; un des facteurs qui motiveraient cette contraction démographique rurale, serait le phénomène d'attraction vers les grandes villes. Le Maroc est un des pays où le taux de natalité est un des plus élevés du Monde. La densité de la population, sans le Sahara, pour une superficie totale de 444.000 Km², atteint une moyenne de 33 hab. ou kil. carré en 1968 augmente, d'après les statistiques officielles, d'un hab. par Km² et par an. Lors du recensement de 1960, la population du Maroc était de 11.626.232 hab. Dans le dernier recensement de 1971, le Maroc comptait 15.379.259 hab. dont 111.987 étrangers. La taille moyenne des ménages qui était entre 1961-1963, de 4,9 personnes est montée en 1971 à la dimension de 5,4. Pourtant le pourcentage de foyers polygames marocains demeure très faible, (de l'ordre de 3%). Si l'on se référait à l'étude comparée des chiffres mis en avant par le recensement de 1960 et les recensements antérieurs, le taux brut de natalité serait de 50 % et celui de la mortalité de 17 % autrement dit, le taux moyen d'accroissement de la population marocaine qui était de 33 % en 1969, permettrait à cette population de doubler, en l'espace de 21 ans, pour devenir 30 millions en 1990, la population marocaine est, pour 99 %, de confession musulmane. L'alphabétisation qui est plus répandue en milieu urbain qu'en milieu rural, atteint, d'après les statistiques de 1961-63, 29 % dans le 1^{er} (41 % pour les hommes et 17 % pour les femmes), alors que, pour le second, le taux est de 18 % pour les hommes et 2 % pour les femmes. En 1971, le taux d'alphabétisation est de 76,5 % contre 83 % en 1960 ; les écarts sont importants entre le milieu urbain (56 %) et le milieu rural (88 %). La population scolarisée, en 1971, est de 1 674 000 personnes au total, parmi lesquelles, 530 000 élèves en milieu rural dont 28 % fréquentent l'école coranique. Le produit national par habitant est pas-

sé entre 1961 et 1969, de 674 dirhams (134 dollars) à 942 d. (188 dollars E.U.). Mais, en 1969, il diminua de 0,30 % par rapport à 1968. En 1971, la population active se monte à près de 4 millions d'individus, soit 26 % de la population. Dans les villes, le taux de chômage dépasse 15%, alors qu'il atteint 4,7% à la campagne. Pour connaître les interférences de la croissance démographique et du développement socio-économique, il suffit de dresser un tableau comparatif : d'une part du taux d'accroissement de la population compte tenu des coefficients de mortalité et de fécondité, et d'autre part, de l'incidence sur le revenu national. L'accroissement démographique se cristallisera, dans l'hypothèse de fécondité constante, par une population totale de 26.500.000. Si cette fécondité se maintient jusqu'en 1985, le niveau de vie du citoyen ne sera maintenu, après 20 ans (1965-1985), que par un surplus d'investissement évalué à 52 milliards de dirhams, sans parler de la nécessité de créer quatre millions d'emplois nouveaux, exigeant des investissements complémentaires de 107,5 milliards de dirhams, pour résorber le chômage. De plus, la construction de logements à bon marché coûterait 15 milliards de dhs (3 milliards de dollars E.U.) et l'effort de scolarisation exigerait un supplément de 5 milliards de dirhs. Les autres budgets sociaux tels le budget de fonctionnement de la santé publique devraient augmenter, au moins de 3 %. Le fardeau, s'alourdissant ainsi pour l'Etat, n'est pas, pour autant, allégé par la production céréalière et l'élevage du cheptel, dont le niveau s'est stabilisé, s'il n'a pas baissé, depuis un demi-siècle. Dans cet ordre d'idées, l'accroissement démographique présente de graves dangers pour le développement économique et social du pays et posera, à notre société des problèmes de grande portée, à cause de flambées d'inflation rendues plus excessives par l'exaspération des besoins de la société maghrébine. Le Maroc essaie, pour résoudre le problème démographique, d'étayer la planification familiale, par des mesures tendant à résorber le chômage

et remédier au surpeuplement. Une politique démographique, de toute urgence, doit donc, d'après les responsables, être mise en œuvre, comportant les trois volets suivants :

- 1) création d'emplois dans les villes
- 2) aménagement urbain et lutte contre les bidonvilles
- 3) politique d'émigration temporaire. L'abaissement du taux de natalité (que le gouvernement se propose d'abaisser à 35 % vers 1980-1985), ne fera que contribuer à fournir une solution aux problèmes de nutrition, de scolarisation, de l'habitat et de l'emploi, en atténuant leur acuité. Quant à la planification familiale elle-même, le programme gouvernemental se propose d'instituer un système libéral qui laisse à la famille toute latitude de choisir le nombre d'enfants qu'elle désire avoir **en fonction de ses moyens**. Mais des services d'éducation contraceptive sont mis en place, bien équipés en matériel et en personne, pour aider les familles, en dehors de toute contrainte, à faire un choix adéquat et judicieux. Un programme d'information éducative prévoit donc l'utilisation de moyens appropriés de communication avec les masses et la création d'un corps de 600 animatrices et animateurs, pour expliquer les différents aspects de la planification familiale. Il semble que, depuis 1969, le stérilet intra-utérin (DIU) jouit d'une vogue croissante, auprès de la population. Mais jusqu'à présent, 3 % seulement des femmes, en âge de procréer, font usage d'une méthode moderne de contraception, en dehors des insertions pratiquées par les médecins du secteur privé. Ainsi donc, cette politique, inscrite au présent Plan Quinquennal, n'a été que partiellement adoptée, faute de moyens suffisants dans l'infrastructure de la santé publique, sans parler de la carence d'une population indifférente ou traditionnellement nataliste. Ainsi, le Maroc

essaie d'éviter toute attitude brusque, allant à l'encontre d'un « traditionalisme », quelquefois aberrant. Il continue les recherches, tout en optant déjà, pour une politique contraceptive, sans heurt. Il semble se garder bien de lancer de grands slogans catégoriques et de blesser gratuitement des susceptibilités, chez un peuple islamique, influencé tantôt par l'acception littérale des traditions, tantôt par une généralisation hâtive qui tient peu compte de l'ensemble des impondérables culturels, sociaux ou socio-économiques de la communauté musulmane. En sériant certes les problèmes, nous devons nous attacher d'abord à l'élaboration d'un mécanisme efficient pour la protection de la mère et de l'enfant, conçue et présentée comme partie intégrante d'un tel système préventif sur le plan de la santé. Le planning familial peut alors être bénéfique, quels que soient le taux de l'analphabétisme, le niveau de l'infrastructure sociale et le processus du développement économique de la nation. Ce processus constitue un substrat indivisible et un ensemble homogène dont les supports ne doivent guère être isolés les uns des autres. Quand un problème est placé dans son contexte réel, les atouts de base tels le milieu familial, le niveau éducatif et sanitaire, l'impératif social et le support économique bien entendu, s'intègrent, comme éléments spontanés dans une équation humaine harmonieuse. Il faut donc réaliser une approche à l'ensemble des problèmes, en vulgariser les données, présenter des tests sûrs pour mieux convaincre, car quel que soit le degré d'analphabétisme, un milieu socialement éduqué, demeure apte à saisir les nuances les plus subtiles d'un processus donné. La tendance à une forte natalité, repérée chez l'Africain, en général, a pris naissance, dès l'Antiquité, sous l'impulsion

Selon la règle de Carette, concernant l'Algérie, le chiffre de la population armée, augmentée d'un quart, représentant les non-valides, est égal au tiers de la population totale des tribus.

du régime tribal dont le volume démographique conditionnait le potentiel militaire (1) d'où une attitude pro-nataliste caractérisée par un taux de fécondité très élevé, à l'image d'un prestige factice basé sur la quantité. Le Hadit du Prophète, qui dit : « Procréez, multipliez-vous, je serai fier de vous, le jour du jugement », se situe dans ce cadre, d'autant plus que le potentiel humain de l'Islam, au temps du Prophète, dépassait de peu une centaine de milliers de personnes. Ces dimensions idéales de la famille patriarcale, gonflées outre mesures par les effets de la polygamie et du concubinage, prenaient, avec le développement socio-économique de la « nation », des proportions moindres ; et le taux de fécondité tend, surtout en Afrique du Nord, à baisser du chiffre 7,5 enfants par famille, à un chiffre s'échelonnant entre 3,5 et 5. D'après Caldwell (1), le système de la famille nombreuse, donc de la fécondité élevée, repose, en Afrique, sur trois éléments essentiels : les enfants, représentant un atout économique, assument une partie du travail, assistent les personnes âgées ou malades et contribuent, par leur nombre, au prestige des parents. Mais ce trio est surtout occasionné par l'absence de tout organisme d'entraide ou d'assistance sociale, érigé par l'Etat, à l'échelle nationale. Le panorama classique d'une cité médiévale maghrébine, par exemple, montre l'inanité de problèmes, que le citoyen musulman ignorait à l'époque, parce qu'ils sont spontanément éliminés par des attitudes neutralisantes. Nous citerons, pour mémoire certaines données illustrant le processus « d'historicité », susceptible d'éclairer

l'arrière-plan du milieu islamique, au Maghreb. Certes, les caractéristiques socio-économiques, telles qu'elles se présentent, dans ce processus constituaient un facteur déterminant qui est de nature à nous orienter, dans l'élaboration de toute politique démographique. Dans quelles mesures l'éthique islamique a pu avoir libre cours, dans cette société pourtant africanisée et tribalisée où un particularisme excessif devait avoir pour conséquence, une forte décentralisation. Le Maghreb du IX^e siècle a été plutôt plus peuplé (2). Mais faute de statistiques démographiques, même pour un Makhzen bien organisé, tout dénombrement demeure vague et sans rapport avec le réel. En Europe même, la population ne commençait à être connue, qu'à partir de 1850, et c'est depuis 1880 seulement que le recensement en France se fit par bulletins individuels, seul procédé présentant certaines garanties. Quelques explorateurs n'ont pas manqué, cependant d'avancer des chiffres à partir d'une estimation approximative. Pour le Docteur Reynaud, la population maghrébine gravitait, entre 9 et 10 millions (3). Léon Godard l'estimait à huit millions et non à quinze,

comme le veulent Jackson et autres (4). Gustave Le Bon corrobore ces chiffres, en faisant état de six à sept millions d'individus en 1880 (5). Seul Mouliéras (6) qui en 1895 —, parle de vingt quatre à vingt cinq millions d'habitants, fait pourtant allusion à l'unanimité faite par les géographes occidentaux, à n'accorder que cinq à six millions d'âmes. Mouliéras n'a pas manqué de prévenir un accroissement au double de

-
- 1) (the control of family size in Africa-demography 5, 1968 P. 600).
 - 2) Gautier, Siècles obscurs du Maghreb p. 405
 - 3) Hygiène et Médecine au Maroc, Alger 1902 P. 5
 - 4) Description et Histoire du Maroc - Paris 1860 P. 8
 - 5) Civilisation des Arabes P. 263.
 - 6) Le Maroc inconnu 2 T. 1895.

notre population, en l'espace d'un siècle « Si — dit-il — cette contrée privilégiée échappe, pendant cent ans encore, à l'avidité des nations conquérantes, elle aura, à la fin du XX^e siècle, une quarantaine de millions d'habitants (7) ». Pourtant des vagues épidémiques qui déferlaient sur la zone méditerranéenne, depuis le 17^e siècle, auraient provoqué une mortalité massive et réduit le nombre de la population. Paris aurait été, entre 1619 et 1668, le théâtre de cinq épidémies successives, dont une seule aurait fait quarante mille victimes.

« La longue paix dont avait joui le Maroc — dit Henri Terrasse (1) — avait dû accroître le chiffre de sa population. Le Maroc, riche en ressources naturelles, se suffisait largement à lui-même. Quand les disettes sévissaient dans certains pays méditerranéens, comme la Tunisie et le Portugal. —, le Maroc ne manquait pas de les assister » : L'Empire Fortuné était un grenier inépuisable, une vaste réserve où le cheptel comptait — fit remarquer Charles Lamartinière (2). 48 millions d'ovins et six millions de bovins. Cette richesse, sûr garant d'une autarcie efficiente dans le Maghreb indépendant, commença à faire douloureusement défaut, sous le Protectorat français qui n'a pu enrayer les conséquences désastreuses de la sécheresse de 1945 qui fit un million de victimes dans le Sud du Maroc. C'est que, avant l'avènement du colonialisme, l'économie marocaine dont le fond était triple (élevage, culture céréalière et arboriculture) fut — reconnaît Terrasse — « logique et stable » — « Il y a eu — affirme Doutté (3) — une époque où toutes les campagnes étaient couvertes de cultures ;

des irrigations bien entretenues permettaient probablement la végétation des arbres ; et vraisemblablement des vergers s'étendaient là où aujourd'hui nous ne voyons plus que des cultures de céréales ; bref, le pays (il parle des Doukkala), était dans un état de prospérité qu'il ne semble pas avoir connu depuis » — Léon et Marmol dépeignent le Maroc comme couvert de forêts qui sont aujourd'hui complètement disparues (4) — Le Moyen-Atlas fut la vraie montagne pastorale du Maroc (5), mais tout le pays était couvert de pâturages gras. Depuis le VIII^e siècle de l'hégire, les Almohades qui mirent fin à la gabegie financière de l'Andalousie, favorisèrent encore mieux l'agriculture, sans négliger l'industrie qui se cristallisait, entre autres, dans des manufactures de papier, des verreries, des fonderies et des ateliers de production artisanale. Le commerce marocain fut internationalisé grâce à une politique tolérante qui anima les musulmans, devenus — reconnaît André Julien — « Les premiers à organiser les formes de leur commerce, selon les nécessités du trafic international ». Une escadre navale de plus de quatre cents unités devint — selon la propre expression d'André Julien — « la première de la Méditerranée ». Le Maroc s'érigea en leader du Monde Musulman. Le pouvoir d'achat semble avoir été au Maroc — nota Ibn Battouta — le triple de ce qu'il fut, alors, en Egypte. Le sultan mérinide Abou el Hassan fut — précise encore André Julien — « le souverain le plus puissant du XIV^e siècle » — Aux prises avec des difficultés suscitées par la Reconquista ibérique, le Mérinide Abou Inane sut soulager la paysannerie défailante, par une politique de distribu-

7) T I P. 27

1) Histoire du Maroc T. 2 p. 17

2) Dans son ouvrage « Question du Maroc » — paru en 1859 — Godard confirme aussi cette estimation dans son ouvrage publié en 1860 (Description et Histoire du Maroc T 1 p. 1881) soit : 40 millions de moutons, 10 à 12 millions de chèvres, 5 à 6 millions de bœufs et de vaches etc

3) dans son ouvrage « Marrakech » fascicule 1er p. 203)

4) idib p. 230

5) Institutions, Surdon p. 251.

tion des terres et la répartition, gratis, de matériel agricole. Désormais, l'économie Marocaine sera de plus en plus entamée par le grand effort militaire que le Makhzen déploya, pour endiguer la vague qui déferlait sur le littoral. Elle en ressentit un choc d'autant plus marqué que les routes traditionnelles, en parties bloquées, l'incertitude du lendemain, l'insécurité des carrefours proches des enclaves détenues par l'ennemi, constituaient autant de facteurs qui bouleversaient les données classiques de l'économie. L'exode rural vers les villes et leurs banlieues, mieux protégées, démarrait, alors, pour la première fois, dans l'histoire du Maroc, avec tout son processus subversif : bidonvilles, promiscuité, sous-emploi etc... Un équilibre précaire dans la balance commerciale du Maroc, est alors réalisé grâce à la victoire marocaine dans la Bataille des Trois Rois (Wadi el Makhâzine), à l'or tiré du Sénégal et des rançons portugaises ; l'Empire Fortuné était sur le point d'entrer dans le concert des Puissances européennes. Aux monopoles industriels de plus en plus exploités, s'ajoutèrent les revenus des fermes expérimentales étatisées et des grandes plantations de canne à sucre, dont le produit raffiné suscitait l'émulation de Paris et de Londres. Pour accroître les échanges avec l'Europe, le souverain saâdien Zidan envoya ses agents dans les grandes Capitales d'Occident, en vue d'entreprendre une vaste propagande pour les produits du Maghreb, son cheptel et ses minerais ; il prit des mesures tendant à protéger l'industrie artisanale de la concurrence étrangère et interdire l'importation de produits anglais et autres. Le célèbre empereur alaouite, Moulay Ismaïl, s'assigna comme tâche primordiale immédiate de libérer les places occupées et de resceller l'unité nationale. « Soucieux de défendre l'in-

tégrité du Maroc, il ne l'était pas moins — note André Julien — de développer son activité économique » — En fondant le port de Mogador, le roi Sidi Mohamed Ben Abdellah, coupa court à l'active contrebande des Européens qui exploitaient le Sud Marocain. Devant les intrigues de quelques pays de l'Europe latine, il s'adressa aux Nations protestantes telles l'Angleterre, la Suède, le Danemark et les Etats-Unis avec lesquels, il signa en 1786 un traité de commerce et de navigation pour 50 ans, renouvelé en 1836. Lors d'une sécheresse persistante, le Roi alaouite distribua, durant tout un lustre, de larges subsides que l'auteur de « Dorrat Essoulouk » estimait à cinq cents millions de dinars » (1). D'autres chroniqueurs signalèrent des distributions massives de vivres dans les villes, des subventions dans les campagnes, des prêts aux firmes commerciales, en vue d'importer les denrées indispensables et les vendre à bon marché. Sous le règne de Moulay Sliman (1792-1822), Le Maroc envoya à la Tunisie et la France de grandes quantités de blé, lors d'une disette qui y sévissait. Il exportait en Europe son excédent de production ; en 1845, il exporta 75.000 tonnes de blé et de légumes secs, par le seul port de Mogador qui reçut, en 1911, juste à la veille du Protectorat, 462 navires et exporta 38.000 tonnes de produits marocains contre une importation de 12.000 tonnes. La balance commerciale fut loin d'être déficitaire. Les artisans, dont le nombre a été estimé à la moitié de la population totale des villes (2) évoluaient dans le cadre d'un régime corporatif très libéral « qui ne s'altérera — reconnaît Pallez, qu'au contact de l'Occident ». La variété des matières premières permettait à l'artisanat de prospérer, même dans le bled. Une industrie mécanisée transformait, aux alentours de Mazagan, des

1) un dinar valait, alors, plus de quatre grammes-or.

2) « Corporations musulmanes », Massignon, Paris 1925 p. 38.

1664, des cotons de production locale, dont la qualité très appréciée en Europe, approchait de la variété « see-island », aux longues soies américaines. Ce standard assez élevé incita Edward Doulté à reconnaître qu'il a emporté, de ses voyages d'études au Maroc, la conviction que les populations de ce pays vivaient d'une vie économique plus intense et mieux organisée que les Algériens. Mais, après l'intervention coloniale, l'économie périclitait, le pays s'appauvrisait, le Trésor national s'anémiait, ce qui provoqua « une diplomatie à la financière », — comme l'appelle si ironiquement André Julien —, misant sur la ruine économique du Maroc, pour hypothéquer son avenir et le dominer politiquement. Quant au mode et au niveau de vie dans le vieux Maghreb, le citoyen Marocain jouissait des effets d'un mécanisme d'assistance et de prévoyance sociales à l'encontre des facteurs subversifs et des éléments malsains qui soulevaient les bas-fonds de la société médiévale. Cette société souffrait de mille maux, que venaient aggraver ces fléaux classiques : la faim, la maladie, l'ignorance et l'arbitraire. Le Maroc constituait, alors, un des rares îlots, jouissant dans le monde civilisé, d'une relative salubrité et d'un équilibre social assez stable. Mais ce qui est à retenir, c'est que l'Etat avait rarement à intervenir, car les rouages de la société se coordonnaient curieusement, sous l'effet de facteurs moraux dont les reflets devenus ternes marquent encore la vie sociale marocaine. Ce fut surtout des institutions autonomes, fonctionnant sous forme de fondations habous, qui se chargeaient, effectivement de l'assistance des éléments non favorisés de la nation. Les Habous supportaient même le financement et l'exécution de certains travaux publics. Des centres d'accueil, éparpillés à travers le pays, donnaient l'hospitalité aux nécessiteux en pas-

sage. Depuis les Mérinides, les sultans n'ont cessé de multiplier les asiles et les auberges publiques, jusqu'aux coins les plus reculés de la campagne. Jamais personne, même les étrangers, ne pouvait se sentir une gêne quelconque, car les Marocains se faisaient et se font encore de l'hospitalité un point d'honneur. « L'hospitalité est très large — fit remarquer la mission scientifique du Maroc, dans chaque douar, se trouve la djemâa où tout voyageur musulman est assuré de trouver le gîte et la nourriture » (1). Visitez une zaouïa du bled, vous serez étonné de la somme de bienfaits qu'elle dispense, en tant que refuge et gîte d'étapes pour voyageurs, en tant qu'asiles pour vieux et éclopés » (2). « La retba — dit Mouliéros — c'est l'autorisation de suivre des leçons et la faveur d'être nourri et logé gratuitement dans le temple avec les autres écoliers logement, nourriture, enseignement, vêtements

tout est gratuit dans les mosquées (Maroc Inconnu, T. 2, p. 9). Mais le sens de la dignité fut tel, chez le citoyen même nécessiteux, que de tels procédés d'assistance sociale n'étaient jamais susceptibles de freiner l'effort individuel qui conditionne l'épanouissement de l'économie nationale. Le sens de la solidarité fut aussi tel que l'Etat ne se sentait jamais obligé d'intervenir, pour équilibrer les moyens de subsistance et donner libre accès à toutes les chances. « En tribu, un bovin accidenté ou malade est saigné et les membres de la djemâa sont tenus d'acquérir, chacun, une portion de la viande sorte d'assurance réciproque contre les aléas de l'élevage » (3). « Il faut voir avec quel empressement — fit remarquer encore Mouliéros (4), avec quelle loyauté scrupuleuse, le capitaliste marocain s'acquitte de l'aumône légale, c'est-à-dire de la dîme de ses revenus, qu'il distribue lui-même aux pauvres, sans l'intervention de l'Etat, sa conscience et son Dieu

1) Villes et Tribus du Maroc - Casablanca et la Chaouïa T 2 p. 101.

2) Propos d'un vieux marocain p. 127

3) « Propos d'un vieux marocain » ; P 128.

4) Maroc inconnu T. 2, p. 113.

étant seuls juges. Avec cette libéralité continue, avec cette charité obligatoire envers tous les misérables, avec cette hospitalité accordée à tous les étrangers, les bureaux de bienfaisance, les maisons de santé de notre Monde moderne, n'ont plus de raison d'être ainsi que la lutte implacable des classes, qui menacent gravement notre « Vieille Europe ». Des mutualités, d'ailleurs assez rares, se constituaient en caisses de crédit prêtant sans intérêt ; les artisans, les agriculteurs et les commerçants à court d'argent en bénéficiaient et seuls les insolvents furent astreints à produire une caution qui garantissait le remboursement. « L'Orient — affirme Gustave le Bor — est le véritable paradis des bêtes ». Jamais on ne voit un arabe maltraiter un animal, ainsi que cela est généralement la règle chez nos charretiers et cochers européens. Une société protectrice des animaux serait tout à fait inutile chez eux ». La solidarité interarabe et panislamique ne fut pas moindre. Des exploits frappants la caractérisaient tels les Habous affectés aux classes pauvres du Hedjaz et Yemen, le rachat de la ville de Tripoli assujettie par les corsaires, l'aide bénévole accordée à Constantinople, sous le règne de Moulay Slimane. Parallèlement à ce système efficient de sécurité sociale, l'Etat s'efforçait d'assurer au citoyen des garanties juridictionnelles, par le choix rigoureux de juges intègres et le ferme contrôle exercé sur la magistrature. Le Sultan Moulay Ismaïl ordonna une révocation massive de tous les cadis de la campagne, jugés inaptes. Déjà, au VI^e siècle de l'hégire, « l'Almohade Yaçoub El Mansour, adresse une circulaire aux cadis pour rappeler les règles qui doivent présider à l'observation de la justice et il annonce l'intention de faire rendre gorge aux caïds prévaricateurs » (1). « C'est un fait qu'avant le Protectorat, les cadis ne commettaient pas aussi largement les abus que l'on

a pu relever depuis, parce qu'ils n'ont plus été freinés par les réactions du sentiment public (2). Les Marocains étaient convaincus de la portée universelle du Droit musulman adaptable à toutes les conjonctures, comme en fait foi le vœu adopté à l'unanimité, au cours de la séance finale du 7 Juillet 1951, lors du Congrès International du Droit Comparé :

« ... Il est résulté clairement que les principes du Droit musulman ont une valeur indiscutable et que la variété des écoles, à l'intérieur de ce grand système juridique implique une richesse de notions juridiques et de techniques remarquables, qui permet à ce droit de répondre à tous les besoins d'adaptation exigés par la vie moderne ».

L'œuvre entreprise dans le vieux Maghreb, en vue de protéger l'hygiène et la santé publique, loin d'être idéale, n'était cependant pas négligeable pour l'époque. Pour ne citer que l'exemple de l'hôpital almohade édifié à Marrakech, doté de médecins réputés, d'une pharmacopée à jours, à service gratuit, il suffit de citer Millet, secrétaire général du Protectorat en Tunisie, qui affirmait que cet hôpital, non seulement laissait bien loin derrière lui les maladreries, et les hôtels — Dieu de notre Europe Chrétienne, mais ferait encore honte aujourd'hui (c'est-à-dire en 1927, date de parution de l'ouvrage), aux tristes hôpitaux de la ville de Paris ». (p. 129). Parlant de la propreté, autre mesure préventive contre les maladies, faisant partie du dogme même de l'Islam, Doulté affirme qu'elle n'est pas un vain mot au Maroc et qu'il y a, sans doute, beaucoup de peuples civilisés dont on ne pourrait pas en dire autant (3). Mais le sûr garant dans cette structure socio-économique, c'est le « niveau culturel » — assez élevé, même parmi les analphabètes. Parlant des gens du bled, Moïse Nahon précise dans ses « Propos d'un Vieux Maro-

1) La France en Afrique du Nord - Surdon p. 213.
(Les Almohades, Millet, 1927 p. 112)

2) Ibid p. 242

3) les Programmes de planning familial en Afrique p. 11.

cain » que « beaucoup d'entre eux lisent et écrivent, tous honorent les lettrés... Ils sont, dans leur milieu, mieux armés pour la vie réelle que, chez nous, bien des porteurs de parchemins... » « Il est réconfortant — soulignait-il ailleurs — de voir des paysans si frustes distinguer une supériorité strictement morale, s'incliner devant un honnête homme, sans jamais s'arrêter à la couleur de la peau ni à l'humilité des origines. J'avoue qu'à cette occasion, je ne puis m'empêcher de songer aux lynchages de jaunes et de noirs, outre-Atlantique ». Ainsi donc, le Maghreb du Moyen Age et des temps Modernes d'avant le protectorat (1912-1956), s'était créé une ambiance sociale idéale où le « processus de la population » n'eut aucune prise sur l'évolution normale de l'économie. Le Maroc, encore atteint par la contamination de facteurs subversifs inhérents à l'Europe médiévale, connaissait - d'après Léon l'Africain - une durée de longévité moyenne de 70 ans, pour les citadins et de 100 ans, pour les habitants de l'Atlas. Mais, avec les remous de la Reconquista ibérique, un souffle malsain transporta au Maghreb les germes de ce que Léon l'Africain appelait le « mal Franc », c'est-à-dire les maladies vénériennes. Un déséquilibre social que le médecin moderne attribue aux effets néfastes de ces maladies, fut alors le mobile capital de la faible fécondité et de la mortalité infantile. Cette désorganisation des bas-fonds de la société bouleversera le processus démographique et socio-économique maghrébin. L'Islam vient étayer cette optique socio-économique de la communauté musulmane, en plein développement. La tradition islamique renforce la chasteté pré-nuptiale de la femme, abhorre l'enfantement illégitime et prohibe l'infanticide ou le fœticide, autant de préceptes qui découragent une fécondation aveugle. L'Islam ne s'oppose guère à un curetage, opéré dans les quatre premiers mois de la conception. Dans un Hadith, le souffle ne commence à animer le fœtus (et non pas les cellules isolées) qu'après trois périodes de quarante jours chacune, au cours desquelles une goutte de sperme se transforme

en grumeau de sang pour devenir embryon. Mais le déviationnisme moderne qui tolère de plus en plus les rapports sexuels illégaux et les pratiques abortives clandestines, ne fait que désaxer de plus en plus, le rouage social de la communauté islamique moderne. Le conditionnement des comportements et des états sociaux, ayant changé, dans le milieu musulman moderne, toute modification de ce processus doit tenir compte d'un ensemble d'impondérables, certes contradictoires, mais de nature à fausser l'enchevêtrement idéal des principes transcendants du « traditionnisme » islamique. Les textes législatifs coraniques ou traditionnistes (hadiths) qui ont traité de la contraception d'une façon ou d'une autre, sont rares. En confrontant certaines versions à partir des mobiles actualisant et justifiant une interprétation donnée, nous constatons qu'un certain procédé de contraception fut, du temps du Prophète, pour le moins toléré. Déjà, à l'avènement de l'Islam, un procédé anticonceptionnel était en vogue au su et au vu du Prophète, « avec l'approbation tacite du Coran, encore en cours de révélation ». Le Musulman pouvait alors, éviter toute fécondation de l'ovaire, lors de ses rapports sexuels, par une séparation des organes génitaux mâle et femelle, au moment de l'éjaculation. C'est le « azle » traditionnel. L'application de cette forme de contraception demeure conditionnée par une entente préalable entre époux : les raisons justificatives restent à leur entière appréciation. La femme a droit à la maternité et le mari ne saurait l'en priver, qu'avec son consentement. Sa volonté est souveraine en cas de danger reconnu médicalement. La femme doit ainsi jouer pleinement son rôle dans la société. L'Islam lui reconnaît le droit exclusif dans des secteurs affectant à la vie conjugale, ménagère et familiale, notamment la maternité. Le Coran reconnaît à la femme autant de droits que d'obligations. La majorité des Ulemas et exégètes du Livre s'accordent à dire que tous les versets coraniques relatifs aux devoirs et aux droits de l'homme, concernent également la femme, sauf contre-

indication formelle. C'est là un principe capital qui établit fermement l'égalité des deux sexes. Mais toute tolérance, dans le domaine de la contraception, ne saurait être érigée en système ni généralisée, sans tenir compte des conjonctu-

res du milieu et de divers autres facteurs dont ceux socio-économiques. Tout planning quel qu'il soit, demeure inopérant, dans un milieu non éduqué, qui n'est pas à la hauteur de ses responsabilités familiales et nationales.

